

À lire dès maintenant
et à conserver dans
votre véhicule

PH. JACQUES DE 2008 - AG - Oufi / photo - Vision



Ce guide vous sera utile en cas d'accident
ou d'incident lié à votre véhicule.
La signature du constat amiable vous
engage... Prenez le temps de lire
attentivement ce guide et conservez-le
dans votre boîte à gants.

www.axa.fr

Votre interlocuteur AXA

Le guide pratique du constat amiable

Assurance Auto



réinventons /notre métier

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle: Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot 75009 Paris - Juridica, S.A. au capital de 8 377 134,03 € - R.C.S. 572 079 150 Versailles - Siège social : 1, place Victorien-Sardou 78160 Marly-le-Roi - Entreprises régies par le Code des Assurances - AXA Assistance France, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André-Gide 92320 Châtillon.



réinventons /notre métier

amiable ? /

Les cases de droite
concernent les manœuvres
effectuées par le véhicule B.



- **Rubrique 5**
S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.
- **Rubrique 6**
Le preneur d'assurance/l'assuré est le souscripteur du contrat d'assurance.
- **Case 6**
Si cette case est cochée, précisez dans la rubrique 14 « Mes observations » la signalisation existante ou absente.
- **Case 10**
N'hésitez pas à cocher cette case, même s'il s'agit d'un simple écart/déport.
- **Case 17**
Feu rouge, stop, balise de priorité, signalisation au sol... (à préciser en rubrique 14).
- **Rubrique 13**
Faites soigneusement ce croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol, et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.
- **Rubrique 15**
Ne jamais signer un constat en blanc. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

7 précisions

- ① La signature du constat amiable vous engage sur l'ensemble des indications qu'il comporte, y compris celles qui concernent l'autre conducteur
- ② Ne refusez jamais de remplir un constat, mais si vous n'êtes pas d'accord, refusez de signer et indiquez votre désaccord dans la rubrique « Mes observations ».
- ③ Ne laissez jamais une rubrique sans réponse.
- ④ Le constat est européen : même à l'étranger, remplissez-le en français.
- ⑤ N'ajoutez rien au recto après séparation des 2 exemplaires.
- ⑥ Signé par les deux conducteurs, le recto est incontestable.
- ⑦ Une photo peut être la bienvenue pour compléter le dossier (véhicules en situation avec plaques d'immatriculation et vue générale de l'accident).

Consultez votre interlocuteur AXA, il vous indiquera comment gérer au mieux vos intérêts.

Vous venez d'avoir un accident ? /

Ayez les bons réflexes.

- 1** Garez votre véhicule, **signalez l'accident** en mettant votre triangle de sécurité (de 50 à 100 m hors agglomération, à 30 m en ville et si votre voiture est dans un virage, placez-le **avant le virage**.) et activez vos feux de détresse. Avant de sortir de votre véhicule accidenté, enfillez votre gilet de sécurité.
- 2** **Faites sortir les passagers** et mettez-les en sécurité. Si vous êtes sur l'autoroute, invitez-les à se placer derrière les glissières de sécurité.
- 3** S'il y a des blessés, même légers, **appelez les secours** (pompiers 18 ou SAMU 15). Ne les déplacez pas, ne leur donnez pas à boire et n'enlevez pas le casque des motards.
- 4** Notez le numéro d'immatriculation de l'autre véhicule.
- 5** Sortez vos papiers (attestation d'assurance, permis de conduire) et remplissez votre constat amiable avec la ou les personnes concernées.
- 6** Recueillez le témoignage des personnes présentes extérieures à l'accident.
- 7** Contactez votre Interlocuteur afin de connaître **tous les services proposés par AXA** pour la réparation de votre véhicule.
- 8** Faites parvenir à votre Interlocuteur AXA le constat amiable **le plus rapidement possible (délai de 5 jours maximum)**.

En cas d'urgence

Pour aller plus vite, notez ici :

• le n° de votre contrat d'assurance :

• le n° de Tél. de votre Interlocuteur AXA :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À savoir

N'acceptez pas de transaction amiable, que votre responsabilité soit engagée ou non :

- Vous risquez de vous priver de tout recours ultérieur (ex : dommages corporels se déclarant dans les suites immédiates de l'accident et dommages matériels non visibles immédiatement).
- L'autre conducteur peut changer d'avis et finalement rechercher votre responsabilité.



Le constat amiable, une étape importante.

Le constat amiable constitue votre déclaration d'accident. Il permet de faire valoir vos droits. **Il est important de le compléter précisément et entièrement.**

S'il y a des blessés, même légers, indiquez leurs coordonnées, la nature de leurs blessures et leur qualité au verso du document.

Pour vous aider à remplir votre constat amiable, reportez-vous aux pages 6 et 7 de ce guide.



Qui contacter... /



... en cas d'accident ?

→ Si votre véhicule est roulant

Votre interlocuteur AXA

est à vos côtés pour simplifier vos démarches⁽¹⁾ :

Le Service à Domicile d'AXA⁽²⁾

Plus besoin de se déplacer pour faire réparer votre véhicule :

- Prise en charge du véhicule à l'endroit de votre choix (domicile ou lieu de travail par exemple).
- Un véhicule de remplacement (de catégorie A) vous est prêté gratuitement.
- AXA organise l'expertise de votre véhicule ainsi que la réalisation des réparations.
- Une fois réparé dans l'un de nos Garages Services, le véhicule vous sera restitué sur le lieu de votre choix nettoyé à l'extérieur et dépoussiéré à l'intérieur. Les réparations sont garanties pendant un an.

Les Garages Services d'AXA⁽²⁾

Vous déposez le véhicule dans le Garage Services de votre choix et vous bénéficiez :

- de l'expertise au jour et à l'heure de votre choix,
- du prêt gratuit d'un véhicule de remplacement (véhicule de catégorie A pendant la réalisation des réparations),
- d'aucune avance de frais hormis la franchise éventuelle prévue à votre contrat,
- du nettoyage extérieur et dépoussiérage intérieur du véhicule après réparation,
- d'une garantie des réparations pendant un an dans tout le réseau Garages Services d'AXA.

→ Si votre véhicule ne peut plus rouler

AXA Assistance

- L'organisation et la prise en charge du remorquage de votre véhicule⁽¹⁾ sont effectuées par AXA Assistance.
- N'engagez aucune dépense avant d'avoir appelé notre service d'assistance au

01 55 92 26 92

A noter : vous bénéficiez aussi d'une assistance aux personnes en France et à l'étranger⁽¹⁾.

(1) Selon clauses et conditions du contrat

(2) Services disponibles en France métropolitaine. Selon clauses et conditions du contrat

... en cas de bris de glace ?

→ Votre Interlocuteur AXA

qui vous conseillera et vous orientera vers nos partenaires spécialisés

Les centres Bris de Glace Express⁽¹⁾

	► N° Vert 0 800 772 424
	► N° Vert 0 800 400 200
	► N° Vert 0 800 928 292
	► N° Vert 0 800 332 000
	► N° Vert 0 800 847 547
	► N° Vert 0 800 520 520

- Aucune avance de frais (hormis l'éventuelle franchise prévue à votre contrat).
- La prise en charge de votre véhicule est immédiate.

En cas de réparation d'un impact sur votre pare-brise, vous n'avez ni avance de frais, ni franchise à régler.

Retrouvez nos partenaires Bris de Glace Express sur www.axa.fr

... en cas de vol ?

Déposez une plainte auprès des autorités dans les 24 heures après le vol (commissariat ou gendarmerie). Prenez ensuite contact avec votre Interlocuteur AXA.

À savoir

Informations Juridiques par Téléphone⁽¹⁾

- Vous souhaitez savoir quelles sont les sanctions encourues suite à une infraction au code de la route ?
 - Vous avez des questions portant sur l'achat, la vente, la réparation de votre voiture ou la location d'un véhicule ?
- Nos Juristes répondent à vos questions au 01 30 09 97 77 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 30.

Le contrôle technique

N'oubliez pas le contrôle technique, il vous permet de rouler en toute sécurité.

Avec AXA et notre partenaire **AUTOSUR**, vous bénéficiez de **15 % de réduction** sur le contrôle technique obligatoire ou volontaire total **dans les centres AUTOSUR participants, en présentant dès votre arrivée votre carte verte.**

Pour connaître le centre AUTOSUR participant le plus proche, appelez le ► N° Vert 0 800 55 56 57

(1) Selon clauses et conditions du contrat

Comment remplir votre constat

Les cases de gauche concernent les manœuvres effectuées par le véhicule A.

Votre situation

1^{er} cas : seul votre véhicule est impliqué dans l'accident

- Si la responsabilité d'un tiers (piéton, animal...) peut être mise en évidence, recherchez ses coordonnées et celles de sa compagnie d'assurance.
- Remplissez soigneusement un constat (**recto et verso**), vous serez ainsi dispensé de toute autre déclaration à notre égard.

2^e cas : un autre véhicule est impliqué

- Remplissez un constat amiable avec l'autre conducteur.
- Si l'autre conducteur refuse de remplir le constat, relevez son numéro de plaque d'immatriculation, si possible, le numéro de contrat et le nom de son assureur précisés sur le certificat apposé sur le pare-brise et relevez l'identité des témoins de l'accident. Portez ces éléments sur un constat amiable.
- N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.

3^e cas : plusieurs autres véhicules sont impliqués

- Établissez un constat avec chacun des conducteurs des véhicules concernés.
- Indiquez dans la case « observations » du constat dressé avec le conducteur qui a heurté votre véhicule à l'arrière si vous avez été projeté sur le véhicule situé devant vous.
- N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.

Rubrique 2 ■ Précisez le lieu (en ou hors agglomération, parking...).

Rubriques 6, 7, 8 ■ Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété ces 3 rubriques.

Rubrique 10 ■ Indiquez par une croix l'emplacement précis du choc.

Attention !
Inscrivez le nombre de cases précédemment cochées. Indiquez « 0 » si aucune des situations décrites ne correspond aux circonstances de l'accident

Rubrique 11 ■ En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex : sous réserve d'expertise).

Rubrique 14 ■ Utilisez cet espace pour compléter les croquis et/ou les cases cochées, ou pour exprimer votre désaccord avec l'autre conducteur.